



Doit on continuer a payer si on habite a l etranger

Par **UNPROBLEME**, le 19/12/2007 à 10:37

Bonjour

je ne sais pas si je poste au bon endroit
maintenant que j'habite à l'étranger j'aimerais savoir si je doit continuer à payer le liquidateur
judiciare qui m'a condamné en france.

merci